

ZI DE GARAOUTOU 09270 MAZERES

TEL: 05.61.60.34.46 FAX: 05.17.47.54.39

PROCEDURE DE RECLAMATION:

ARTICLE SOUS GARANTIE

Lorsque l'incident est détecté après que le produit ait été mis en place sur le véhicule et utilisé :

- 1. Appeler EEC France au: 05 61 60 34 46
- 2. EEC doit vous envoyer par fax ou courriel:

a/ la procédure de garantie à compléter

b/ un n° de référence garantie qui sera utilisé lors des prochaines communications (qui est votre n° de facture)

- 3. Vous devez joindre tous les documents de garantie nécessaires soit :
 - Le bon de réclamation de garantie rempli
 - La preuve d'achat
 - La copie des tests d'émission s'il s'agit de la base de réclamation
 - Le bon de retour
 - Autres documents servant à diagnostiquer le défaut (ex : photos...)

Mettre le tout dans un emballage sécurisé et joindre le bon complété avec le catalyseur.

- 4. Les Catalyseurs brulés ne rentreront pas dans le cadre de la procédure de garantie.
- Le matériel sera alors retourné par vos soins (remboursement des frais de port sur demande avec justificatif si garantie acceptée à hauteur maximum de 12€ HT) afin de pouvoir être expertisé
- 6. Le matériel est analysé par le personnel de l'usine
- 7. Le service des retours émet alors un courrier de garantie acceptée ou rejetée.
 - Si la garantie est acceptée par EEC, vous aurez alors un avoir ou un échange.
 - Si la garantie est refusée, vous recevrez une notification explicative par courrier (les frais de retour ne seront alors pas pris en charge).

La procédure de réclamation de garantie ne pourra commencer qu'à réception de la pièce accompagnée de tous les documents.

EEC se dégage de toute responsabilité lors d'un retour par vos soins ; veuillez faire en sorte de bien emballer le matériel.

Dans le cas où la garantie est rejetée, nous pourrons vous retourner le matériel **A VOS FRAIS.**

Si nous n'avons aucune instruction de votre part sous 7 jours, le matériel sera détruit.



ZI DE GARAOUTOU 09270 MAZERES

TEL: 05.61.60.34.46 FAX: 05.17.47.54.39

BON DE RECLAMATION

Merci de retourner ce document complété par l'installateur d'origine ainsi que le catalyseur à expertiser.

Aucun avoir ne sera accordé sans que la procédure d'expertise ne soit terminée.

Veuillez compléter les informations demandées ci-dessous :	
Nom et cachet de l'entreprise : (N°centre ou d'adhérent)	
Réf du catalyseur EEC :	
Détails du véhicule :	
Marque :	Modèle :
Capacité du moteur :	N° du moteur :
Date de 1 ^{ère} mise en circulation :	
Type MIN :	
N° chassis :	
Kilométrage du véhicule:	
Date d'installation de la pièce:	
Date à laquelle vous avez enlevé la pièce:	



ZI DE GARAOUTOU 09270 MAZERES

TEL: 05.61.60.34.46 FAX: 05.17.47.54.39

Si la raison du retour est due à une défaillance lors du test d'émission, merci de joindre le rapport d'émission de gaz complet avec toutes les valeurs ci-dessous :

T° huile (minimum 80°C)

Valeur CO

Valeur HC

Valeur CO2

Valeur COcorr

Valeur O2

Valeur Lambda

Vitesse moteur : au ralenti : 800/1000 tr/min Vitesse moteur en accéléré : 3000 tr/min

Aucune valeur ne doit être inscrite à la main

Généralement les causes de défaillance peuvent être rectifiées par :

- Une mise au point du moteur
- Le remplacement des bougies d'allumage usées ou des fils HT
- La sonde lambda (sonde à oxygène) ne fonctionnant pas correctement

<u>Veuillez détailler précisément ci-dessous les raisons du retour :</u>		